

Affiché le DELIBERATION DU CON ID: 064-216401000-20220328-D2022017-DE



ANNEE 2022

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2022

Délibération n°

2022017

Date de convocation: 28/03/2022

Date d'affichage:

30/03/2022

Nombre de conseillers en exercice :

Nombre de présents 16 **Pouvoirs** 6 Nombre de votants 22

Vote: 22 Pour: 22 Abstention: 0 Contre: 0

Adopté à l'Unanimité

COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt-deux, le 28 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents: M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY.

Mmes Valérie RECART, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN.

Absents excusés: Céline FAYS (pouvoir à Mme Laure TREMOUILLE), Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Valérie RECART), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), M. Bernard COMBES (pouvoir à Mme Guénael LE CAM), M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), M. Mikel AMILIBIA.

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

OJ n°3.2 : Compte Administratif 2021 Budget annexe de la cantine scolaire

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, ne prend pas part <u>au vote.</u>

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2022 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif du budget annexe de la cantine scolaire dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2021	Titres émis en 2021	Reprise des antérieurs	Résultats 2021
Fonctionnement	241 953.66€	241 785.66€	0.00€	- 168 €
Investissement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Total du budget	€	€	0.00€	0.00€

Le compte administratif du budget annexe de la cantine scolaire fait apparaître:

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID: 064-216401000-20220328-D2022017-DE

- un résultat net de clôture de :

-168.00€

APRES avoir entendu l'exposé du Président,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Compte Administratif 2021 du budget annexe de la cantine scolaire dressé par Monsieur le Maire.

Fait à Bassussarry, le 28 mars 2022.

Le Président de séance, M. Yannick BASSIER

Délib. n°2022017 - Page 2/2